Extrait des réponses données par Maurice Schumann à des questions sur le désarmement (9 juin 1971)

Légende: Au cours du débat sur la politique étrangère à l'Assemblée nationale française, le 9 juin 1971, le ministre français des Affaires étrangères, Maurice Schumann, répond à des questions sur le désarmement. Il rappelle notamment que la France soutient un système de désarmement qui, sous un contrôle international efficace, doit aboutir à l'arrêt de la fabrication d'armements et à la destruction des stocks existants. En ce qui concerne le projet de réduction des forces militaires en Europe centrale, Maurice Schumann expose les raisons pour lesquelles la France s'oppose à un tel projet. En effet, aussi longtemps que la détente n'est pas consolidée, le gouvernement français voit dans la réduction des forces un danger pour la sécurité européenne.

Source: Réponses de M. Schumann, au cours du débat de politique étrangère, à l'Assemblée nationale (extraits): 9 juin 1971. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Secrétariat général du gouvernement. La politique étrangère de la France: Textes et Documents, 1er semestre 1971. Paris: La Documentation française, 1971. pp. 236-237.

Copyright: (c) La Documentation française / Textes et documents

URL:
http://www.cvce.eu/obj/extrait_des_reponses_donnees_par_maurice_schumann_a_des_questions_sur_le_desarmement_9_juin_1971-fr-1ee1a598-b9dd-4ab1-a9ec-f52d30f0b99e.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

suivre et à ne rien négliger, sur le plan diplomatique comme sur le plan de la coopératon bilatérale, pour en assurer le succès. Ceux qui sont informés savent que derrière ces paroles, se cachent des tentatives répétées et obstinées.

6) Le désarmement

Il existe deux façons de concevoir l'entreprise de désarmement. La première tient essentiellement à la mise en œuvre d'un système qui, sous un contrôle international efficace, aboutirait à l'arrêt de la fabrication des armements et à la destruction de leurs stocks. C'est la conception des Nations Unies. C'est aussi celle de la France, je tiens à le dire, elle qui, en raison du rôle évidemment primordial du désarmement nucléaire, souhaite même, à cette fin, que se concertent aussitôt que possible les puissances qui possèdent l'arme atomique.

C'est un des points soulevés, en particulier, par M. Brejnev dans son discours prononcé à l'occasion du 24e congrès du parti communiste. Je déclare d'avance, comme je l'avais fait le lendemain de ce discours, que si cette idée générale peut être suivie d'une proposition précise, elle recueillera immédiatement notre approbation.

La seconde façon consiste à considérer comme irréalisable un désarmement véritable et à lui préférer des mesures tendant à rendre aussi stable que possible l'équilibre des forces entre les deux grandes puissances qui régissent le monde. Je dis bien « l'équilibre des forces ». C'est depuis dix ans, la conception de l'Union soviétique et la conception des Etats-Unis dont les intérêts concordent sur ce point, malgré les divergences qui, par ailleurs, les opposent.

Ce n'est pas toute la conception de l'Union soviétique, et je l'ai dit moi-même à propos de la dernière proposition Brejnev, mais c'est l'une des conceptions de l'Union soviétique.

La France est évidemment persuadée qu'il est de l'intérêt du monde que les deux super-puissances ne s'affrontent pas, et elle ne condamne pas du tout a priori cette entreprise, au contraire, elle l'approuve. C'est ainsi qu'ont été explicitement approuvées, par un communiqué du Conseil des ministres, les conversations Salt sur la limitation des armements stratégiques.

L'attitude française

Mais je vous demande de me suivre sur les deux réserves que nous apportons à cette approbation. La première, c'est que la Communauté internationale ne soit pas détournée de son souci principal qui doit être le désarmement véritable car tout équilibre est précaire et limité. Devant les dangers de l'âge atomique, on ne peut pas se contenter d'un sursis.

La seconde réserve, c'est que ces conversations ne portent pas atteinte à l'indépendance des nations et ne les obligent pas à s'en remettre entièrement, pour leur sécurité, à la protection de l'un des deux Grands.

Voilà le fond du problème et voilà la raison profonde pour laquelle je suis un militant européen. Or, que constatons-nous depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la création du comité de Genève ? L'abandon de l'entreprise de désarmement véritable, le redoublement de la course aux armements, la signature de traités qui aboutissent à la consolidation des monopoles nucléaires, et les Nations Unies réduites pratiquement au rôle de chambre d'enregistrement des accords préparés par les super-puissances et rédigés souvent, pour ne pas dire toujours, — c'est d'ailleurs tout à fait naturel — en conformité avec leurs intérêts propres.

Nous n'avons pas été pour cela moins prêts à saisir ce qui semblait constructif et conforme à l'intérêt de tous les Etats. Nous avons souscrit au traité sur l'Antarctique et au traité sur l'espace. Nous n'avons pas signé le traité de non-prolifération pour les motifs mêmes que je viens d'indiquer, mais nous avons manifesté notre intention d'en appliquer les dispositions, c'est-à-dire de ne pas favoriser la prolifération des armes nucléaires, et nous avons rigoureusement observé cet engagement.

Nous avons suggéré, pour le traité sur la non-militarisation des fonds sous-marins, des dispositions, qui tout en respectant les intérêts des Etats riverains, auraient per-

www.cvce.eu

mis de se conformer, beaucoup plus strictement que dans l'instrument soumis aux Nations Unies, au principe unanimement accepté de l'utilisation des fonds marins à des fins exclusivement pacifiques.

Enfin, le Gouvernement français a accueilli avec sympathie, je le répète, l'ouverture des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques et il suit avec beaucoup d'attention les discussions relatives à l'interdiction de la fabrication des armes chimiques et biologiques.

La réduction équilibrée des forces

Nous venons, c'est vrai, de manifester une fois de plus, à Lisbonne, les réserves que nous inspire le projet de réduction des forces en Europe centrale.

La raison en est simple. Conscients autant que quiconque des dangers que représente la confrontation des forces dans la zone considérée, par conséquent désireux d'en voir un jour le dispositif allégé, nous pensons cependant qu'il faut d'abord essayer d'extirper les causes d'un conflit éventuel.

Ces causes sont politiques. Elles tiennent principalement à la division de l'Europe. Nous craignons qu'en inscrivant à l'ordre du jour du dialogue Est-Ouest le problème de la réduction des forces, alors que les conditions d'une détente véritable ne sont pas encore remplies, nous substituions au concert entre nations européennes, que nous souhaitons et qui vise à une paix durable — c'est pourquoi nous sommes à l'avant-garde du combat diplomatique pour la convocation de la conférence européenne de sécurité — un dialogue entre organisations militaires, qui cristalliserait la situation de fait actuelle sans accroître notre sécurité et, peut-être même, en nous faisant courir des risques certains.

Il m'a semblé que M. Bousquet avait parfaitement compris tout ce raisonnement et que, d'ailleurs, il l'avait brillamment résumé. En soulignant que la France n'était pas étrangère au passage du communiqué de Lisbonne sur Berlin, il a par là même indiqué et souligné les aspects complémentaires de notre politique, aspects complémentaires qui lui commandent, dans l'intérêt de tous et non pas seulement par fidélité à elle-même, de respecter l'originalité de ses propres maximes.

Car quand comprendra-t-on que nous ne pouvons rendre service — et l'évolution de l'affaire de Berlin le démontre à la communauté internationale — que dans la mesure où, d'abord, nous définirons notre politique propre, en pleine et totale indépendance ?

7) L'élargissement de l'Europe

Quant à l'élargissement, je vous répondrai franchement : oui, c'est parfaitement vrai, la France, qui veut la détente, l'entente et la paix avec tous les pays, quel que soit leur régime intérieur, s'est montrée favorable à la conclusion d'un accord préférentiel avec l'Espagne. La France, actuellement, discute — comme d'ailleurs les autres membres de la Communauté — avec le Portugal qui, en sa qualité de pays membre de l'Association européenne de libre échange, présente un problème qu'il faudra bien résoudre lorsque l'élargissement sera un fait accompli.

Un certain nombre de pays d'Europe ne peuvent pas, ou ne veulent pas, être candidats à l'adhésion. C'est la France qui a dit que ces pays, qu'il s'agisse de la Suisse, de l'Autriche, du Portugal et même de la Suède, devraient, par la force des choses, conclure avec la Communauté en voie d'élargissement des arrangements qui entreront en vigueur en même temps que les traités d'adhésion avec la Norvège et le Danemark — s'ils adhèrent, comme c'est infiniment probable — et avec l'Irlande et le Royaume-Uni.

Mais je ne crois pas qu'il faille méconnaître pour autant le caractère propre de la Communauté, qui est assurément une communauté économique, mais qui repose sur certaines conceptions démocratiques.

Quelle valeur aurait l'Assemblée parlementaire européenne si elle n'était pas composée de parlementaires librement élus sous un régime politique de libre choix, comme celui grâce auquel vous êtes à la fois député à l'Assemblée nationale et représentant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire européenne ?